



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-100 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'AIRES DE JEUX EN EXTERIEUR POUR ENFANTS

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Philippe ROUAUD, 4^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 2 mai 2022 et l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée » à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de fourniture d'aires de jeux en extérieur pour enfants ;

Vu l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 12 juillet 2022 ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 12 juillet 2022, et d'attribuer comme suit le marché de fourniture d'aires de jeux en extérieur pour enfants :
 - **Lot 1 « Aménagement aire de jeux - Maison des Jeunes »** : lot déclaré sans suite. Une nouvelle consultation sera organisée après redéfinition du besoin.
 - **Lot 2 « Aménagement aire de jeux - Square Saint-Guillaume »** : attribué à l'entreprise KOMPAN (363, rue Marc Seguin - CS 50180 - 77198 Dammarie-Les-Lys),
 - Offre de base, pour un montant de 19 078 € H.T. soit 22 893,60 € T.T.C. (dont frais de transport)
 - Variante exigée n° 1-V3 : « installation d'une maisonnette » : retenue, pour un montant de 3 440 € H.T. soit 4 128 € T.T.C.
 - Soit un montant global de 22 518 € H.T. soit 27 021.60€ T.T.C.
 - **Lot 3 « Aménagement aire de jeux - Esplanade Yves Mesnier »** : attribué à l'entreprise HUSSON International (route de L'Europe - 68650 LAPOUTROIE),
 - Offre de base de 34 737.09 € H.T., soit 41 684.51€ T.T.C.
 - Variante exigée n° 2-V3 « sol en paillis » : retenue, pour un montant de 1 127.04 € H.T, soit 1 352,45 € T.T.C
 - Soit un montant global de 35 864.13 € H.T., soit 43 036.96 € T.T.C.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises KOMPAN et HUSSON ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : 21/09/2022.....